

## Séance du 28 Juin 2010

Le vingt-huit juin deux mille dix, vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 21 juin 2010

Date d'affichage : 06 juillet 2010

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; M. DUPONT Henri ; Melle LEVALLOIS Mireille ; MM LEMERRE Eugène, BOURDON Noël.

Etaient excusés : M. ALLIX Gratien (procuration M. LEROUXEL) ;  
Mme L'ORPHELIN Pierrette (procuration M. CORON).

M. PATIN, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

### **I. Lotissement Le Bois Hébert : exonération de la TVA (reçu le 05 /07/2010)**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal des nouvelles modalités d'application de la TVA pour les lotissements en cours. Pour les budgets non assujettis comme c'est le cas du lotissement communal Le Bois Hébert, la TVA n'est applicable que sur la marge (bénéfice).

Mme le Maire précise également que la commune ne réalise pas de marge sur la vente des terrains.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, confirme que les parcelles du lotissement communal Le Bois Hébert sont vendues à prix coûtant sans réaliser de marge.

### **II. Projet de commerce et logements locatifs pour personnes âgées**

Notre demande de prise en charge de la construction de logements locatifs pour personnes âgées par Manche Habitat a été présentée lors du conseil d'administration du vendredi 25 juin 2010 et a reçu un avis favorable ; elle est maintenant transmise à la préfecture qui fera connaître la décision de la participation financière éventuelle de l'Etat.

### **Projet logements locatifs seniors, multi commerce et extension du cimetière : accompagnement de maîtrise d'œuvre du CAUE (reçu le 05/07/2010)**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de mener une réflexion globale sur le projet de résidence pour seniors, le multi commerce et l'extension du cimetière. En effet, l'urbanisation de ce secteur va transformer cette partie du bourg et il est impératif de ne pas la déconnecter et de garder un ensemble cohérent.

Mme le Maire précise également qu'elle a contacté le CAUE à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, décide à l'unanimité :

- de confier au CAUE un travail d'analyse destiné à faire émerger les attentes et projets de la commune ; un diagnostic du secteur considéré et mise en évidence des enjeux en termes de fonctionnement et de maintien de la qualité du bourg ; l'accompagnement de la commune dans le choix d'un maître d'œuvre ;

- d'autoriser Mme le Maire à signer une convention avec le CAUE, qui précisera la mission confiée, le nombre de jours d'intervention et le coût journalier (370 € dont seulement 50 % à la charge de la commune).

### **III. Ligne THT**

La déclaration d'utilité publique - DUP - est parue au Journal Officiel. Les travaux commenceront prochainement.

M. Philippe GOSSELIN et les députés concernés par la traversée de cette nouvelle ligne sur leur territoire ont été reçus par le ministre M. Jean-Louis BORLOO qui s'est prononcé pour un suivi médical des riverains qui le souhaiteront. De son côté, le Conseil Régional semble s'engager à financer une étude épidémiologique.

Mme le Maire passe ensuite à la lecture d'une lettre d'un membre de l'association des riverains qui propose que le Conseil Municipal s'engage sur une charte qui suggère que le Plan d'Accompagnement du Projet (PAP) finance le coût d'une étude épidémiologique indépendante.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition au vu des engagements pris par les services publics.

### **IV. Rentrée scolaire 2010-2011**

Melle LEVALLOIS rend compte du dernier conseil d'école. De nouveaux aménagements entreront en vigueur à la prochaine rentrée scolaire, consécutivement aux inscriptions des futurs élèves dans leurs classes respectives (202 élèves sont inscrits à ce jour). Tous les enfants des maternelles seront regroupés à Quibou en 3 classes. Dangy accueillera les CP, CE1 et CE2. Resteront à Carantilly les CM1 et les CM2.

Il s'agit de dispositions transitoires qui ne seront effectives que pour l'année scolaire 2010-2011 ; cette période va permettre de réfléchir à une extension éventuelle du préfabriqué.

### **V. Affaires diverses**

- Agence Postale Communale : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat d'une imprimante multifonction s'avère nécessaire, ainsi qu'un téléphone trio pour la mairie.
- Le Carantillais : Mme le Maire présente le bulletin intermédiaire réalisé par la commission information pour qu'il soit distribué aux habitants en juillet : il contient les informations et les évènements connus qui se dérouleront dans les six mois à venir.
- Informations diverses : Mme le Maire indique qu'au niveau de la communauté de communes, une nouvelle délibération va être proposée concernant la compétence au Syndicat de Développement du Pays Saint-Lois (SDPSL). Elle permettra à ce dernier de gérer lui-même, sans solliciter chaque commune adhérente, les zones économiques et industrielles, afin que soit intégrée La Chênée.  
Au sujet des travaux communaux, M. BOURGE informe qu'à l'étang, la réfection des jeux est terminée et les tapis de sécurité réalisés conformément à la législation. En ce qui concerne l'implantation des toilettes, les travaux de câblage, de raccordement à l'assainissement et la confection de la dalle sont achevés. L'ossature en bois est en cours d'exécution et sera posée dans les jours à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,